



## Société d'agriculture d'Abitibi

41-A, de l'aqueduc  
St-Félix-de-Dalquier (Québec) J0Y 1G0  
Tél. : (819) 732-2489  
Télec. : (819) 727-9685  
Courriel : info@saabitibi.com  
Site Internet : www.saabitibi.com

### Contrat de kiosque extérieur

Locataire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : (     ) \_\_\_\_\_

Description du kiosque (obligatoire) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### Les parties conviennent de ce qui suit :

1. L'exposant s'engage à tenir sur le site extérieur du complexe sportif de St-Félix-de-Dalquier une exhibition lors de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi, qui aura lieu du 02 au 05 août 2007, sous les auspices de la Société d'agriculture d'Abitibi.
2. L'exposant s'engage à se conformer aux règlements relatifs à la tenue de cette exposition, lesquels règlements feront partie du présent contrat. L'exposant déclare les avoir lus, en avoir pris connaissance et en accepte les conditions.
3. L'exposant s'engage à payer à l'Exposition agricole régionale d'Abitibi (le chèque devra être libellé à ce nom) la somme de :

**À l'extérieur de la tente : 0,25\$/pi<sup>2</sup> taxes non incluses**

**Emplacements requis : Nombre de pi<sup>2</sup> X 0,25\$/pi<sup>2</sup>.**

No. de TPS: 124 762 311  
No. de TVQ: 10 0630 0011 TQ 0002

4. L'exposant est responsable de ses équipements en cas de vol et de vandalisme.
5. L'exposant ne peut transférer ledit contrat à un partie sans avoir demandé par écrit la permission au comité de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi.
6. L'exposant s'engage à payer lui-même directement le travail et le matériel supplémentaire pour son kiosque.
7. Si aucune exhibition n'est présentée après 16h00 vendredi le 03 août 2007, heure de l'ouverture de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi, l'espace vacant sera loué sans remboursement.

Et les parties ont signé à Amos le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Par : \_\_\_\_\_  
Pour L'Exposition Agricole régionale d'Abitibi

Par : \_\_\_\_\_  
Pour l'exposant du kiosque